

Vendredi 20 décembre 2024

ÉCHANGES ENTRE VALÉRIE PÉCRESSE ET LES ÉLUS DU TERRITOIRE DU RÉSEAU DE BUS DE CERGY- PONTOISE CONFLUENCE

Valérie Pécresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et Présidente de la Région Île-de-France a reçu les élus du territoire du réseau de bus de Cergy/Conflans pour faire le point sur la situation à la suite du conflit social qui s'y déroule.

Île-de-France Mobilités a rappelé que ce réseau de bus, opéré par Lacroix-Savac depuis le 1^{er} janvier 2024, est l'un des plus favorables d'Île-de-France en matière de conditions salariales et de travail. Île-de-France Mobilités a d'ailleurs choisi l'opérateur répondant avant tout aux exigences sociales, l'opérateur ayant fini troisième sur le critère du prix.

Ce réseau possède également l'un des parcs de bus les plus modernes d'Île-de-France : 60% du parc a moins de six ans. Tous les dépôts ont été rachetés par Île-de-France Mobilités et entièrement transformés pour les passer au bio méthane. Il compte ainsi parmi la moitié des réseaux entièrement décarbonés d'Île-de-France.

L'ouverture à la concurrence a conduit Île-de-France Mobilités à investir massivement sur ce réseau avec le rachat des dépôts et des bus, et leur transition écologique : 24 millions d'euros au total. Et Île-de-France Mobilités s'est d'ores et déjà engagé sur 10 millions d'euros d'investissements supplémentaires en 2025 pour acheter encore 25 bus neufs. L'âge moyen des bus sur Cergy/Conflans sera ainsi de moins de six ans alors que la durée de vie d'un bus est de 15 ans.

Île-de-France Mobilités rappelle également que le budget qu'elle verse pour le fonctionnement du réseau Cergy/Conflans est de 40 Millions d'euros par an soit un budget équivalent à celui des réseaux d'Argenteuil et Poissy, qui font circuler plus de bus.

Les négociations sociales, suite à la fusion des deux réseaux de Cergy (Ex-Stivo) et de Conflans (Ex-Transdev) se déroulent dans un double cadre réglementaire : celui des marchés publics et celui de la charte des exigences sociales définie par Île-de-France Mobilités. Celle-ci garantit que, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, tous les agents verront leurs salaires et conditions de travail maintenus. Il ne peut donc pas, dans le cadre des négociations en cours, y avoir de perte de salaire pour les agents ni de dégradation des conditions de travail.

C'est ainsi que, suite aux propositions de l'employeur Lacroix-Savac, tous les agents des deux réseaux Cergy/Conflans sont "gagnants" dans le cadre des négociations en cours :

1. Les hausses de salaires sont de + 8% sur 3 ans pour les ex-Transdev de Conflans de manière à ce qu'ils rattrapent les niveaux de salaire des ex-Stivo
2. Les ex-Stivo ont obtenu de se voir garantir une hausse de 1,5% par an sur 3 ans

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3. Quant aux nouveaux salariés entrants dans l'entreprise à partir de 2025, s'ils ne bénéficieront pas des anciens statuts du réseau Stivo, Lacroix-Savac a proposé de leur accorder une hausse de salaire de +3.8 % par rapport aux recrutements effectués cette année.

Valerie Péresse a entendu les inquiétudes exprimées par les syndicats concernant l'attractivité du métier de conducteur de bus pour les nouveaux entrants, et elle propose de s'engager sur une revoiture dans un an si des difficultés de recrutement apparaissaient sur le réseau Cergy/Conflans à la suite de cette réorganisation du réseau.

Valerie Péresse souhaite désormais qu'un accord, incluant les conditions de travail, soit trouvé rapidement pour la reprise du service, car les habitants du territoire ont été très durement impactés par cette longue grève.

Un premier accord de déblocage des dépôts a été trouvé mercredi avec les syndicats. C'est un pas dans la bonne direction. Ce déblocage des dépôts doit permettre la reprise immédiate d'un service minimum qui, en temps de grève, doit être garanti à tous les voyageurs.

Valerie Péresse rappelle que, conformément aux règles désormais fixées par Île-de-France Mobilités pour le remboursement des voyageurs en cas de service non fait, Lacroix-Savac devra indemniser les voyageurs du réseau, durement pénalisés par le conflit, à hauteur de deux mois d'abonnement soit :

- Pour un abonné Navigo : 172,80 euros
- Pour un abonné Imagin'R : 83,20 euros
- Pour un abonné Pass sénior : 86,40 euros

Une plateforme de remboursement sera ouverte en 2025.

Des attestations continueront également d'être fournies par Lacroix-Savac pour la plateforme Parcoursup afin que les lycéens empêchés de venir en classe du fait de la grève, ne soient pas pénalisés dans leur choix d'orientation.

Contacts presse :

contactpresse@iledefrance-mobilites.fr

